

Locaux de police municipale

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Construction, réhabilitation et adaptation de locaux de police municipale ou intercommunale.

LE DISPOSITIF D'AIDE

Taux	25 %
Plafond de dépenses éligibles :	
- Construction / Extension	1 500 000 € HT
- Réhabilitation / Adaptation / Rénovation	500 000 € HT

Dispositif pouvant être éligible à l'une des deux bonifications économie d'énergie cf. page 40.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Pour les projets portés par des EPCI, délibération de l'EPCI actant de la délégation de compétences de la commune à l'EPCI ;
- Arrêtés préfectoraux en cas d'installation de caméra de vidéoprotection sur le bâtiment.